

Relevé de décisions du conseil municipal

Séance du 07 juin 2018

Etaient présents : Antoine Billod-Laillet, Gaëlle Cellier, Emmanuelle Chevroton (arrivée à 18h15), Sarah Faivre, Sabine Galimard, Jérôme Gigogne, Anne-Lise Humbert, Marc Jacquot (arrivée à 18h30), Nathalie Kowal-Bondy, Chantal Maraux, Nathalie Moyses, Jean-Michel Roy (arrivée à 18h20), Claude Simon

Etaient absents excusés : Charles Durand-Viel (procuration à Marc Jacquot)

Était absent : Alain Danguy

Secrétaire de séance : Antoine Billod-Laillet

Demande de Sarah Faivre pour **l'ajout de deux points à l'ordre du jour** :

- résiliation bail
- avenant marché PLU

Accord à l'unanimité des membres du conseil municipal

➤ **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 23 mai 2018**

Le compte rendu du conseil municipal du 23 mai 2018 est soumis à l'approbation des conseillers municipaux, ce compte rendu est approuvé avec 10 voix pour, 1 abstention

➤ **Résiliation bail 3 rue du Gey**

Mme Stehly a envoyé un courrier le 1er juin 2018 pour demander la résiliation de son bail au 3 rue du Gey au 16 juillet 2018 suite à des problèmes de voisinage. Un appartement au HLM lui a été attribué à compter du 16 juillet, malgré le préavis non respecté, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte :

- La résiliation du bail du 1^{er} février 2010 pour le logement communal au 3 rue du Gey, à compter du 16 juillet 2018
- Le remboursement de la caution de 411.34 € après s'être assuré de la conformité de l'état des lieux.

➤ **Avenant bail Verdi marché PLU**

Afin d'intégrer la réalisation d'une expertise écologique complémentaire secteur Maridelle et afin de pouvoir avancer sur le zonage, il convient de réaliser un 4^{ème} avenant au marché de révision du POS en PLU avec le cabinet Verdi soit une augmentation de 850 € HT.

L'exposé du maire entendu le conseil municipal avec 12 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention :

- Accepte l'avenant n° 4 au marché soit un montant total du marché de 33 350 €HT
- Autorise le maire à signer tout document nécessaire

➤ **SAUC : Avant Projet Au-delà du Fleuve, demande de subvention**

Présentation par Sarah Faivre de l'avant projet d'Au-delà du Fleuve sur le secteur de l'école, du chiffrage provisoire et du plan de financement.

Le projet s'organise sur la structure parcellaire et géographique de la commune, en s'appuyant sur les jardins existants et en les prolongeant, avec création de places de stationnement, d'un jardin pédagogique, d'un espace d'attente et de repos et un espace de jeux.

E.Chevroton fait remarquer que l'entrée du parc donne sur la rue du Gey en bord de route ce qui peut être dangereux.

S. Faivre précise que l'entrée pourra être fermée, tout n'est pas arrêté à ce stade.

J. Gigogne se demande si les arbres vers la croix n'empêcheront pas l'accès à la propriété privée.

S. Faivre explique que l'accès est bien prévu, les arbres font partie de notre demande et qu'ils masqueront les véhicules.

La commune devait se positionner auprès de la région avant le 1^{er} juin, le dossier de subvention a donc été déposé incomplet le 31 mai dans l'attente de cette délibération.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres :

-accepte le montant prévisionnel de l'aménagement de la rue des Fossés et du carrefour de la rue du Gey 335 137 €HT de travaux et 34 025 € HT de maîtrise d'œuvre.

- Se prononce sur le plan de financement suivant :

* Etat 35 % :	129 200 €
* Département 4.33 % :	16 000 €
* Région 40.63 % :	150 000 €
* autofinancement :	<u>73 962 €</u>
	3692 € HT

- Sollicite le conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté, dans le cadre de son dispositif d'aménagement du territoire –aménagement urbains dans les citées patrimoniales reconnues pour les travaux de la tranche conditionnelle 1 dans le cadre du Schéma d'aménagement Urbain de Caractère

- Sollicite l'Etat dans le cadre du plan de soutien à l'investissement public

- Sollicite le conseil départemental

- autorise le maire à faire les demandes de subventions DRAC et programme Leader.

Concernant le planning :

Une réunion de travail est prévue le 26 juin à 17h30 pour l'AVP avec Audelà du Fleuve, les élus sont invités à y participer ;

Un conseil municipal se fera le 9 juillet pour valider l'avant projet ;

Début septembre validation du projet définitif pour lancer les consultations des entreprises, et signature du premier ordre de service en décembre.

➤Réhabilitation ancienne bibliothèque, CMS, en cellules médicales et bureaux

Présentation du projet de Mr Sanchez par S. Faivre, soit dans les locaux de l'ancienne bibliothèque, le centre médico social avec 3 bureaux, une salle d'attente avec salle de jeux et le local de la sage femme.

Dans le bâtiment actuel du CMS les locaux de la Maison des Services Aux Publics et le Centre Intercommunal d'Action social (CIAS) soit 4 bureaux et un espace d'attente.

Le montant prévisionnel des travaux de base est de 204 500 € HT avec un système de chauffage afin de permettre un futur raccordement à un réseau chaleur et des travaux concernant l'isolation de la totalité des bâtiments pour 114 000 € HT.

E. Chevroton demande si cela permettra de libérer un bureau de la mairie, en effet la salle des Chuchotements actuellement utilisée par la MSAP sera libre.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Valide le montant prévisionnel de 318 500 €HT de travaux et 38 220 € HT de maîtrise d'œuvre.

- Se prononce sur le plan de financement suivant :

* Etat DETR 35 % :	124 852 €
* Etat contrat ruralité 35 % :	124 852 €
* Département 10 % :	35 682 €
* autofinancement 20 % :	<u>71 344 €</u>
	356 720 € HT

- Sollicite l'Etat, dans le cadre de la DETR au titre du maintien des services à la population

- Sollicite l'Etat dans le cadre du plan de soutien à l'investissement public, contrat de ruralité

- Sollicite le conseil départemental

➤ **Dossier Ile Simon**

Retour sur la rencontre du 5 juin avec Mr Menuteau et sa fille, France Domaine, A. Danguy et S. Faivre. Le problème de pollution a été soulevé, la commune avec l'accord du propriétaire, va engager des études afin de savoir s'il y a présences d'amiante, de plomb, de pollution...

S. Faivre a demandé une copie du bail existant afin de connaître exactement la surface et le montant du loyer, car si l'achat se fait par l'Établissement Public Foncier, le montant du loyer sera déduit du montant que la commune versera à l'EPF.

➤ **Jury d'assises 2019**

Chaque année la commune de Quingey doit tirer au sort à partir de la liste électorale 3 personnes pour participer au stade préparatoire de la procédure de désignation des jurés d'assises, la liste définitive sera établie par la suite dans les conditions prévues à l'article 262 du code de procédure pénale par les instances compétentes.

Sont tirés au sort : Rolande DODY née Boyer, Thibaut DIETRICH, Christine GARCIA

➤ **Commission communales des impôts directs**

En date du 15 mars 2018 le conseil municipal a désigné 8 personnes pour la CCID hors il faut proposer au total 12 titulaires et 12 suppléants dont au moins 4 propriétaires forestiers.

Le tableau n'étant pas complet ce sujet sera remis à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

➤ **RGPD et sauvegarde**

A compter du 25 mai 2018 toutes les structures publiques doivent se mettre en conformité avec le Règlement Général européen de la Protection des Données (RGPD), celui-ci remplace les lois nationales telles que la loi informatique et libertés en France (loi 78-17 du 6 janvier 1978), unifie la protection des données et facilitera la libre circulation des données dans les états membres de l'UE.

Afin de montrer que la commune a acté l'entrée en vigueur du règlement et qu'elle est dans une démarche de mise en conformité il convient de prendre une délibération qui approuve la désignation d'un Délégué à la protection des données et autorise le maire à signer toutes pièces relatives à cette nomination.

Accord à l'unanimité.

Sauvegarde :

Proposition de procéder à un contrat de location pour un système de sauvegarde sécurisée des données comprenant l'externalisation des sauvegardes, le cryptage des données (normes RGPD).

2 propositions présentées, certains élus vont se renseigner sur ce qui existe dans certaines entreprises et une demande de renseignements sera faite auprès du département dans le cadre de notre partenariat avec l'ADAT. Ce sujet sera rediscuté lors d'un prochain conseil municipal.

➤ **Avis demande autorisation Ste Roger Martin granulat (RMG) carrière de Pessans**

Suite à la demande d'autorisation pour l'exploitation (renouvellement et extension) de la carrière de roches massives (calcaire) et d'une installation de traitement des matériaux sur le territoire de la commune de Pessans, par la société RMG ; une enquête publique est en cours (30 mai au 29 juin 2018).

La commune de Quingey étant située dans un rayon de 3km, le conseil municipal a donné un avis favorable sur ce projet.

➤ **Informations du maire**

- L'inspecteur d'académie a téléphoné pour prévenir de la suppression d'un poste au groupe scolaire de Quingey suite au dernier comptage. Le syndicat du Pays de Quingey avait accepté la fusion de l'école élémentaire et maternelle, car l'inspecteur s'était engagé à ne pas supprimer de classe à la rentrée prochaine.

- Retour locaux gendarmerie de Quingey : le partenariat avec la Société Nationale Immobilière ne sera pas possible, le code des marchés publics impose un montant beaucoup plus élevé que le loyer actuel.

- Vidéo protection : le projet avance, en attente de devis.

C. Simon demande si les caméras aux entrées de la commune sont indispensables.

S. Faivre explique qu'il s'agit d'une demande des forces de l'ordre, au vu du contexte actuel, avec reconnaissance de plaque sur une entrée et sortie de la commune.

➤ **Questions diverses**

- M. Jacquot : l'orage a provoqué de nombreux dégâts rue Giacomotti.

Le bicouche du chemin d'Abbans à Quingey s'est décollé, l'eau a raviné sous le bicouche, et une coulée de boue et gravillons a dévalé dans le lotissement, ce qui a provoqué des inondations dans certaines habitations.

- Feux d'artifice : proposition par une entreprise pour des feux électrique pour le 13 juillet

Pour la fête de la Loue le 24 août, des feux seront organisés en partenariat avec l'UDEVAL.

- Remplacement JC Lazard, le centre de gestion a retenu 6 candidatures, l'exécutif en retient 4 les entretiens se feront avec le service de recrutement du centre de gestion

Fin de la séance à 20 h